

Comment partir avec *Seniors en Vacances*

1. VERIFIEZ VOTRE ELIGIBILITE AU PROGRAMME SENIORS EN VACANCES

CRITERES	PIECES JUSTIFICATIVES A PRODUIRE
• être âgé de 60 ans ou plus à la date du départ (seuil ramené à 55 ans pour les personnes en situation de handicap) ET • être retraité (les retraités cumulant emploi et retraite sont éligibles au programme) ET • résider en France	• carte nationale d'identité (en cours de validité) ou passeport ou acte de naissance • dernier avis d'impôt (ou attestation de résidence en France de l'année en cours délivrée par le centre des impôts) • attestation de la caisse de retraite justifiant de l'ouverture des droits à la retraite ou dernier avis d'impôt mentionnant le versement des pensions de retraite. • pour les personnes en situation de handicap, l'un des justificatifs suivants : ○ copie carte d'invalidité ○ attestation de l'année en cours du bénéfice de l'AAH ○ carte « Station debout pénible »

2. INSCRIVEZ-VOUS AU PROGRAMME DIRECTEMENT AUPRES DE L'ANCV

2.1 Par voie postale :

- remplissez le bulletin d'inscription ANCV (formulaire rose) ci-joint.
- transmettez-le, accompagné des pièces justificatives demandées à :

ANCV - SENIORS EN VACANCES
TSA 41234
57072 METZ CEDEX 3

2.2 Directement en ligne :

- Directement en ligne sur le portail Seniors en Vacances <https://ancvsev.zecarte.fr/> : inscription, enregistrement des justificatifs, suivi du dossier, tout se passe en ligne, **c'est plus rapide !**

Vous recevrez en retour :

- **un courrier de l'ANCV** confirmant votre éligibilité au programme et le cas échéant à l'aide financière.
- **un numéro de dossier figurant en référence de votre** courrier (ex : ID2580) sera à rappeler au professionnel lors de votre réservation de séjour

3 RESERVEZ VOTRE SEJOUR DIRECTEMENT AUPRES DU PARTENAIRE DU TOURISME SELECTIONNE PAR LE C.G.O.S

- remplissez le bulletin d'inscription ci-joint.
- transmettez-le, accompagné du chèque de règlement à l'adresse indiquée sur le formulaire.

PRIX DES SEJOURS 2026

	AVEC AIDE FINANCIERE DE L'ANCV	SANS AIDE FINANCIERE DE L'ANCV
Séjour 8 jours/7 nuits	• 275.85€ / personne <i>taxe de séjour comprise</i>	• 487.85€ / personne <i>taxe de séjour comprise</i>

L'aide financière est attribuée sous contrôle de ressources, si le revenu net imposable du dernier avis d'imposition est inférieur ou égal :

Nombre de parts	1	1,5	2	2,5	3	3,5	4	4,5	5	5,5	6
Revenu net imposable personne seule	17 066	22 814	28 563	34 311	40 060	45 808	51 557	57 305	63 054	68 802	74 551
Revenu net imposable couple marié ou pacsé	-	-	32 199	37 948	43 696	49 445	55 193	60 942	66 690	72 439	78 187

L'aide financière est directement versée au professionnel de tourisme et de loisirs. Elle est d'un montant de :

- **176€** pour un séjour France Métropolitaine (hors IDF) ou Europe de **5 jours/4 nuits** ou un séjour Paris/IDF de **3 jours/2 nuits**
- **212€** pour un séjour France Métropolitaine (hors IDF) ou Europe de **8 jours/7 nuits**

Le coût du transport sera intégralement pris en charge par le C.G.O.S.

L'offre ne comprend pas le supplément de la chambre individuelle (supplément selon le professionnel du tourisme et des loisirs), l'assurance annulation.

Pour obtenir plus d'informations :




www.ancv.com/sev
seniorsenvacances@ancv.fr
0 969 320 616 Service gratuit + prix appel

ou retournez le coupon que vous trouverez dans ce document